

(1)

(N° 241.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 JUIN 1865.

Crédits supplémentaires au budget du Ministère des Finances
de l'exercice 1865.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

La partie des bâtiments construits dans la rue de l'Orangerie, qui est destinée au service des bureaux des administrations centrales du Ministère des Finances est prête, et l'on se propose d'en prendre possession vers le mois de septembre prochain.

Mais la translation donnera nécessairement lieu à une dépense assez considérable. Il y aura à pourvoir non-seulement aux frais de déménagement, mais encore à ceux d'appropriation du mobilier, et ces derniers frais seront d'autant plus élevés que les nouveaux locaux sont généralement de dimensions différentes de celles des places qui servent actuellement de bureaux.

D'un autre côté, il est indispensable que le déménagement, et spécialement celui des archives, soit dirigé et surveillé. Cette surveillance sera exercée par les employés, huissiers et messagers attachés au Département des Finances, et l'équité exige que ce service extraordinaire soit rémunéré.

On ne pourrait, dès à présent, faire qu'une évaluation approximative de la somme qui sera nécessaire pour faire face à ces frais; on pense qu'elle s'élèvera au moins à 25,000 francs.

C'est de ce chiffre que je propose d'augmenter le crédit de 46,000 francs alloué au chapitre 1^{er}, art. 5, (matériel) du Budget de mon Département pour l'exercice 1865, sous réserve de demander ultérieurement une allocation supplémentaire si cette somme était insuffisante.

Ainsi que je l'ai fait entrevoir dans la note préliminaire du Budget de mon Département pour l'exercice 1866, le résultat de l'adjudication des papiers, qui

a eu lieu au commencement de l'année, et dont les prix excèdent d'environ 14 p. %, en moyenne, ceux de l'année 1864, me met dans la nécessité, Messieurs, de proposer à la Législature d'ajouter au crédit de 118,000 francs, porté à l'art. 10 du budget de 1863, une somme de 7,000 francs.

Ces deux augmentations de crédits sont l'objet du projet de loi ci-annexé, que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

PROJET DE LOI.

 Leopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, salut,

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Des crédits supplémentaires sont alloués au budget du Ministère des Finances de l'exercice 1865, jusqu'à concurrence de trente-deux mille francs, savoir :

Chap. 1^{er}, art. 3. *Matériel, impressions, frais de translation des archives, etc.* fr. 25,000
— art. 10. *Magasin général des papiers.* 7,000

ART. 2.

Ces crédits seront imputés sur les ressources ordinaires de 1865.

Donné à Laeken, le 26 juin 1865.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.
